



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991**

**(17<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

*Luratech*

**2<sup>e</sup> séance du jeudi 11 avril 1991**

***www.luratech.com***

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTICE DE M. RAYMOND FORNI

#### 1. **Vote sur la motion de censure** (p. 1097).

Scrutin public à la tribune.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 1097)

Proclamation du résultat du scrutin.

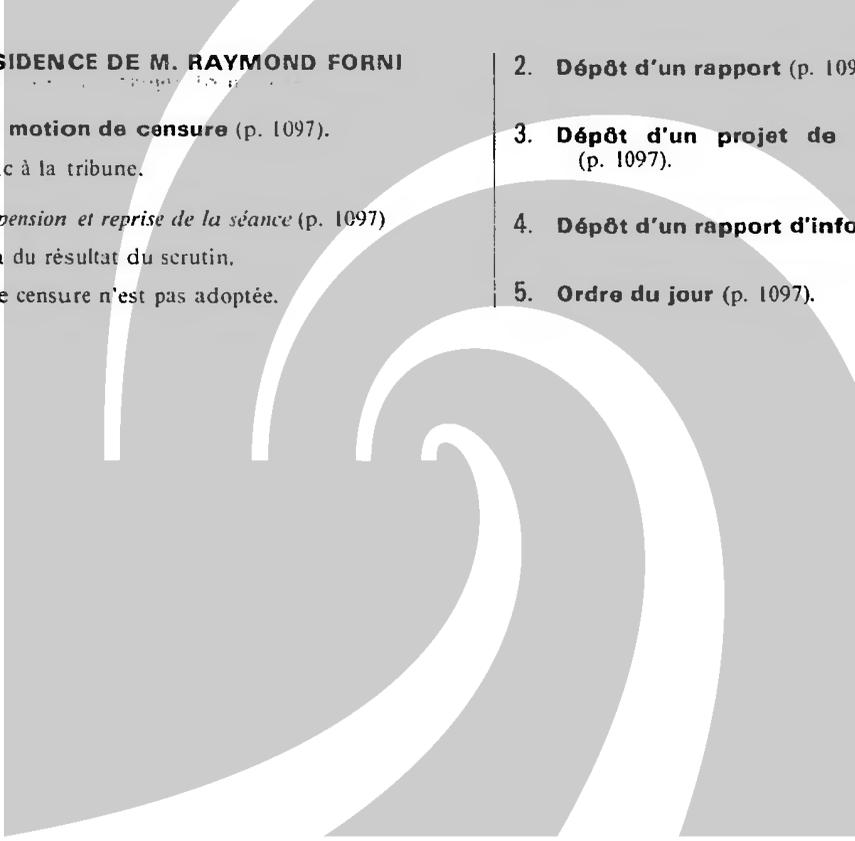
La motion de censure n'est pas adoptée.

#### 2. **Dépôt d'un rapport** (p. 1097).

#### 3. **Dépôt d'un projet de loi rejeté par le Sénat** (p. 1097).

#### 4. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 1097).

#### 5. **Ordre du jour** (p. 1097).



# *LuraTech*

# *www.luratech.com*

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente-cinq.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## VOTE SUR LA MOTION DE CENSURE

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le vote sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par MM. Méhaignerie, Millon, Pons et soixante membres de l'Assemblée (1).

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je précise que, conformément à la loi organique du 7 novembre 1958, les délégations de vote doivent être notifiées avant l'ouverture du scrutin.

Mmes et MM. les députés disposant d'une telle délégation peuvent faire vérifier au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Leur rapport qu'ils doivent remettre aux secrétaires du bureau, n'est pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégant, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégant, après s'être munis d'un bulletin blanc à leur nom et, le cas échéant, d'une consigne de vote « pour ».

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

*(Le sort désigne la lettre H.)*

**M. le président.** Le scrutin est annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à vingt-deux heures trente.

*(Le scrutin est ouvert à vingt et une heures quarante.)*

**M. le président.** Je rappelle à nos collègues secrétaires qu'ils ne doivent déposer dans l'urne que des bulletins blancs et des consignes de vote « pour ».

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

*(L'appel nominal a lieu.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

(1) La présente motion de censure est appuyée par les soixante-trois signatures suivantes :

MM. Méhaignerie, Millon, Pons, Jacques Barrot, Rochebloine, Fréville, Mme Isaac-Sibille, MM. Bayrou, Alphandéry, Adrien, Durand, Jacquemin, Birraux, Bernard Bosson, Foucher, Geng, Gengenwin, Landrain, Mmes Monique Papon, Piat, MM. Gantier, Fèvre, Maujoiûan du Gasset, Blum, Dimeglio, Blanc, Vasseur, Wolff, de Robien, Desanlis, Salles, Ehrmann, Georges Durand, Lequiller, Mattei, Ilunault, Gaillard, Ligot, Prétel, Clément, Rossinot, Léotard, Longuei, Saint-Ellier, Jean de Gaulle, Demange, Pasquini, Mme Hubert, MM. Cuq, Jean-Louis Debré, Bernard Debré, Pandraud, Mazeaud, Delalande, Robert-André Vivien, Bourg-Broc, Mmes Alliot-Marie, Christiane Papon, MM. Charroppin, Houssin, Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*), de Rocca Serra, Marcus, Cousin.

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues secrétaires à se rendre au cinquième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé vers vingt-trois heures.

## Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à vingt-deux heures trente, est reprise à vingt-deux heures cinquante-cinq.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure .....	289
Pour l'adoption .....	261

**M. Guy Bêche.** Ils ont fait plus mal que d'habitude !

**M. le président.** La majorité requise n'étant pas atteinte,

2

## DÉPÔT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-Jacques Hyest un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi modifiant le code de l'organisation judiciaires et instituant la saisine pour avis de la Cour de cassation (n° 1906).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1963 et distribué.

3

## DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI REJETÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, le texte du projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture et qui a fait l'objet d'un vote de rejet en nouvelle lecture par le Sénat au cours de sa séance du 11 avril 1991.

Le texte du projet de loi rejeté est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Il sera imprimé sous le numéro 1964 et distribué.

4

## DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-Claude Lefort un rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les communautés européennes, insituée par l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, sur la politique communautaire en matière de transports terrestres.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1962 et distribué.

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Vendredi 12 avril 1991, à neuf heures trente, première séance publique :

*Questions orales sans débat*

Questions n° 372. - M. Jean-Marie Daillet expose à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt que l'importation de bétail (veaux) en provenance des pays de l'Est (Pologne, par exemple) et de Grande-Bretagne fait baisser les cours des veaux de huit jours de 25 à 30 p. 100 chez nos producteurs depuis le début de l'année. Or, le contrôle sanitaire est très rigoureux pour le bétail qui quitte la France vers l'extérieur, mais très laxiste pour le bétail d'importation, ce qui représente des risques sérieux. L'application rigoureuse des contrôles sanitaires devrait s'imposer dans les deux sens. Une suggestion : la Pologne pourrait recevoir de la poudre de lait à veaux subventionnée, et élever des veaux sur place pour la consommation, plutôt qu'en exporter chez nous.

Question n° 375. - Dans le cadre de la directive communautaire dite « directive Seveso », un programme d'étude des dangers a été mis en place dans 317 établissements en France. Il devait être achevé en juillet 1989 et conduire à l'examen détaillé de 600 à 800 installations dangereuses dont 75 pour la région Rhône-Alpes. Mme Marie-Josèphe Sublet demande à M. le ministre délégué à l'environnement et à la prévention des risques technologiques et naturels majeurs s'il peut faire le bilan de ce programme qui, semble-t-il, a pris du retard, et lui indiquer, pour les établissements où les études ont été achevées, si des investissements ont été enregistrés pour améliorer la prévention. La directive Seveso prévoit également une information des populations. La connaissance des risques mieux cernés grâce aux études des dangers se traduit-elle par une information des élus locaux et des populations sur les risques réels et sur les conduites à tenir en cas d'accident ? Comment la France se situe-t-elle par rapport aux autres pays européens sur cette question des études des dangers et de l'information des populations ?

Question n° 367. - M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur les nouvelles suppressions d'emplois annoncées par la direction de l'entreprise Philips au Mans. Celle-ci a annoncé 496 suppressions d'emplois, soit 40 p. 100 de l'effectif total. Si ces licenciements devaient être confirmés, ils s'ajouteraient aux centaines d'autres annoncés dans la région mancelle, soit 2 000 en deux mois ! La direction de Philips, qui prévoit de faire partir la production de téléphones à fil et de répondeurs pour Hongkong, argue de gains de productivité et d'économies d'échelles pour justifier cette décision. La poursuite de la rentabilité financière, un manque et un retard évident dans la recherche (en particulier concernant le développement de produits stratégiques ainsi que des composants), l'accélération effrénée de la productivité contre les hommes, les cessions d'activités et celles qui sont à l'étude ne peuvent que fragiliser un groupe comme Philips. Des possibilités existent pour qu'il en soit autrement. Des propositions ont été avancées par les fédérations C.G.T. des P.T.T. et de la métallurgie concernant le développement de la télévision à haute définition (T.V.H.D.) et du système intermédiaire D2 Mac (norme européenne). De même, dans le domaine de la visio-phonie (téléphone à écran), France Télécom relance le téléphone du futur. Il lui demande quelles mesures urgentes il envisage de prendre pour que soient annulées les suppressions d'emplois annoncées et que toutes les activités de production soient maintenues au Mans.

Question n° 374. - Mme Marie-Josèphe Sublet souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur le fait que la société nationale Rhône-Poulenc annonce la suppression de 750 emplois dans le département du Rhône. Les réductions de personnel, l'arrêt de certaines productions, l'amputation du potentiel de recherche sont extrêmement inquiétants. Les salariés ont l'impression que Rhône-Poulenc conduit une politique financière qui l'amène à se désengager industriellement de la région lyonnaise. Les mesures gouvernementales sont détournées de leur objet en n'étant utilisées ni dans le cadre d'une gestion prévisionnelle de l'emploi, ni au service d'une politique industrielle offensive. La société nationale donne l'impression

de faillir à sa double mission de moteur de l'économie et de modèle social. Elle lui demande s'il peut donner son sentiment sur cette situation qui paraît préoccupante.

Question n° 373. - M. Jean Laurain appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux reconversions sur la situation économique de la Lorraine et en particulier sur l'avenir de la sidérurgie dans cette région. La C.G.P.S. arrivant à expiration, les plans sociaux annoncés récemment par les groupes Ascométal et Unimétal viennent d'assombrir à nouveau le tableau de la sidérurgie alors qu'il s'était éclairci en 1989 par d'excellents résultats financiers. Le groupe Usinor-Sacilor a engagé une stratégie de conquête depuis deux ans, en procédant à des rachats successifs d'entreprises en Europe. Sept milliards de francs y ont été consacrés en 1990. Cependant, avec 3,7 milliards de francs, le bénéfice net du groupe a reculé de 51 p. 100. Par ailleurs, le 3 avril courant, Unimétal a présenté au comité central d'entreprise de Metz son plan emploi pour les trois années à venir. Il prévoit la suppression, d'ici à la fin de l'année, de 157 emplois et de 473 emplois d'ici à la fin de 1993. Globalement, de 1991 à 1993, 700 emplois seront supprimés. L'effectif, qui était de 4 845 fin 1990, doit être ramené à 4 132 fin 1993. Pour Ascométal, ce sont 289 emplois qui doivent être supprimés en 1991. Aussi, les salariés de la sidérurgie et leurs syndicats expriment de vives inquiétudes quant à la stratégie industrielle actuellement développée. Malgré les 16 milliards de francs de profits cumulés depuis 1988 et une productivité record, les perspectives en matière d'emplois restent sombres. La bonne santé financière d'Usinor-Sacilor doit profiter aux sites sidérurgiques français. L'Etat, actionnaire majoritaire de la sidérurgie, doit fixer les grandes orientations industrielles dans ce domaine. La Lorraine, qui a subi une grave crise économique dans ce secteur, doit être rassurée sur son avenir. Aussi lui demande-t-il s'il peut exposer la position du Gouvernement quant à la stratégie industrielle et les mesures sociales qui en découlent dans la sidérurgie et, la C.G.P.S. venant à expiration, tracer le bilan de sa politique consacrée aux reconversions industrielles en Lorraine. Enfin, dans ce dernier cadre, qu'en est-il du montage financier prévu pour le T.V.G.-Est ?

Question n° 368. - M. Emmanuel Aubert rappelle à M. le ministre délégué à la santé que depuis 1975, à la suite d'une concession du « service public » accordée par l'hôpital de Menton à une polyclinique privée pour toutes les activités liées à la maternité, celle-ci était donc la seule à assurer ce service public à l'est du département des Alpes-Maritimes. La direction de la polyclinique vient de dénoncer ce contrat de concession à compter de septembre 1991 et a signé, sous réserve de l'accord de la tutelle, un protocole avec la Fondation de l'hôpital Lénval à Nice, pour lui céder ses quinze lits d'obstétrique. Il lui demande s'il est pensable que dans la région du Mentonnais, qui connaît la plus forte expansion démographique du département depuis le recensement de 1985 et représente actuellement une population d'environ 100 000 habitants permanents, et près du double en période de pointe, le Gouvernement puisse, sous prétexte de quota, refuser de créer en remplacement un service de maternité au sein du centre hospitalier de Menton, qui a d'ailleurs potentiellement les capacités de lits nécessaires. Un refus entraînerait rapidement la désertification sanitaire dans cette région frontalière au moment même où, dans le cadre de l'Europe, nos voisins viennent de plus en plus nombreux bénéficier de la qualité de la médecine française, mais il créerait surtout une situation intolérable en obligeant les femmes de cette région, faute d'un service existant à proximité, à aller accoucher, même en cas d'extrême urgence, à plus de trente kilomètres de leur domicile, à moins d'avoir la possibilité d'être immédiatement accueillies dans un établissement situé en territoire étranger.

Question n° 370. - M. Patrick Ollier appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de sports, sur les décisions de suppression de postes d'instituteur et de fermeture de classes ou d'écoles qui semblent devoir se généraliser dans les zones de montagne et en particulier dans les Hautes-Alpes, ce qui est contraire à la loi montagne qui souligne la spécificité, tant au plan géographique que climatique, des zones de montagne. En ce qui concerne les Hautes-Alpes, le département n'a, c'est vrai, pas fait l'objet de retrait de postes pour cette année mais les difficultés liées aux équilibres locaux imposent un nombre de suppressions de postes et de fermetures de classes uniques inacceptables pour les Hauts-Alpins. S'il est vrai que le rap-

port population/élèves est de 5,76 dans les Hautes-Alpes alors qu'il est de 5,66 en moyenne, les critères nationaux de répartition devraient justement être suspendus en zone de montagne afin que des postes supplémentaires soient attribués à ces départements pour éviter des fermetures. Il lui demande comment il entend veiller au respect de cette spécificité par l'adoption de mesures hors critères nationaux pour ces régions. Par ailleurs, des commissions départementales pour l'amélioration des services publics ont été créées en mai 1988 conformément à la loi montagne pour donner leur avis sur les décisions de suppression de classes, notamment. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les instructions précises qu'il entend donner pour que, dans toute la mesure du possible, il soit tenu compte des résultats de la consultation de cette commission. Les difficultés rencontrées par les villages de montagne, qui se désertifient et meurent, sont aussi graves pour les populations concernées que les problèmes rencontrés par certaines banlieues et justifient des efforts aussi importants dans les plus brefs délais. Il lui demande qu'au nom de l'aménagement du territoire, la solidarité s'applique à l'ensemble du territoire national, ce qui jusqu'à présent n'a pas été le cas.

Question n° 369. - Les récents événements de Sartrouville et de Vaulx-en-Velin viennent de placer sur le devant de l'actualité un nouveau type de violence urbaine. Déjà, de nombreuses villes connaissent depuis plusieurs années, sous la forme de bandes organisées ou d'actes gratuits de dégradation, un climat inquiétant de violence. L'explosion dans les banlieues vient de montrer une évolution inquiétante vers la présence de groupes de jeunes délinquants qui font régner un climat de terreur dans ces cités. Ces faits caractérisant une nouvelle forme de délinquance constatée sur le terrain sont préoccupants car ils suscitent une vive réaction de la population de ces cités. Les élus de Vaulx-en-Velin, La Courneuve, Sartrouville, Montfermeil, Dugny, ont récemment expliqué que le maintien de l'ordre ne pourrait être assuré que si ces éléments sociaux « sans foi, ni loi » pouvaient être poursuivis dans des structures différentes de la prison ou du milieu ouvert (A.M.O.). M. Eric Raoult attire donc l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la spécificité de l'action de la police dans ces quartiers difficiles, notamment en direction des jeunes, et sur les moyens particuliers qu'il compte mettre en œuvre pour endiguer cette insécurité nouvelle.

Question n° 371. - M. Marc Reymann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la position que la France sera amenée à prendre en matière de droit d'asile politique dans le cadre des accords de Schengen. L'Assemblée nationale va être amenée à ratifier la convention de Schengen dont la France est l'un des six Etats signataires. Cette convention mettra en application les accords de Schengen supprimant les frontières intérieures et créera la libre circulation entre les Etats signataires. Or, ces six Etats ont des législations différentes en matière d'immigration, d'asile politique ou de visas, par exemple. Une augmentation des demandes d'immigration pour raisons économiques est prévisible. L'immigration provenant des ressortissants des pays de l'Est européen s'ajoutant à ceux du Sud méditerranéen. Des milliers d'Albanais l'ont démontré en Italie, pays lui aussi signataire de la convention de Schengen. Actuellement, la seule possibilité légale d'immigration est l'obtention du statut de réfugié politique, hormis le regroupement familial ou l'obtention aléatoire d'un permis de travail. Le Gouvernement compte-t-il réviser les modalités d'octroi de l'asile politique en retenant les mêmes critères, par exemple, que le Gouvernement allemand, notamment les clauses restrictives concernant l'accès au marché du travail ?

Question n° 376. - M. Gérard Grignon attire l'attention de M. le ministre délégué au budget sur la situation de la commune de Miquelon dont la situation budgétaire est structurellement déficitaire. En effet, ses ressources propres ne peuvent financer les charges qu'elle doit nécessairement supporter seule. Son budget est donc chaque année voté en déséquilibre et chaque année la procédure de contrôle budgétaire prévue par l'article 8 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 est engagée devant la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France. L'équilibre ne pouvant à l'évidence pas être rétabli par des mesures locales, une subvention est alors attribuée par l'Etat en application de l'article L. 285-5 du code des communes. Un versement tardif de l'aide de l'Etat se traduit par des difficultés chroniques de trésorerie pour la commune, entravant l'action des élus, sans parler de l'incidence négative sur l'économie de la cité. Il lui demande donc s'il ne pourrait être

envisagé exceptionnellement que l'aide de l'Etat devienne une recette normale de la commune inscrite dans son budget au moment du vote, étant bien entendu précisé que, si malgré ce concours permanent - dont le montant pourrait correspondre aux dernières subventions versées - l'équilibre n'était pas atteint, la procédure de contrôle budgétaire trouverait alors tout son sens.

Discussion, en lecture définitive, du projet de loi n° 1964 portant statut de la collectivité territoriale de Corse,

Suite de la discussion du projet de loi n° 1876 portant réforme hospitalière (rapport n° 1947 de M. Alain Calmat, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A quinze heures, deuxième séance publique :  
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :  
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

## CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 16 avril 1991, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence.

## NOMINATION DE RAPPORTEURS

### COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jean-Marie Daillet a été nommé rapporteur du projet de loi, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire et démocratique d'Ethiopie en vue d'éviter la double imposition en matière de transport aérien (n° 1828).

M. Jeanny Lorgeoux a été nommé rapporteur du projet de loi, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale du Nigeria sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) (n° 1905).

Mme Michèle Alliot-Marie a été nommée rapporteur du projet de loi, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative tchèque et slovaque sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n° 1941).

### COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. François Colcombet a été nommé rapporteur du projet de loi relatif à l'aide juridique (n° 1949).

### COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

M. Jacques Fleury a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Jean-Louis Masson, tendant à la création d'une commission d'enquête sur la pollution de la Moselle et le respect des normes européennes concernant la pollution des eaux de surface (n° 1853).

M. Jacques Fleury a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Jean Kiffer, tendant à la constitution d'une commission d'enquête sur la gestion administrative, financière et technique du parc attractif des Schtroumpfs à Hagondange (Moselle) (n° 1910).

**COMMISSION MIXTE PARITAIRE**

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT RÉFORME DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES ET DES DÉPARTEMENTS, INSTITUANT UNE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE ENTRE LES COMMUNES D'ILE-DE-FRANCE ET MODIFIANT LE CODE DES COMMUNES

**Nomination du bureau**

Dans la séance du mercredi 10 avril 1991, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Michel Sapin.

Vice-président : M. Christian Poncelet.

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : M. René Dosière.

Au Sénat : M. Paul Girod.

**DÉMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS**

M. Robert Le Foll a donné sa démission de membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Didier Mathus a donné sa démission de membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS**

(En application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

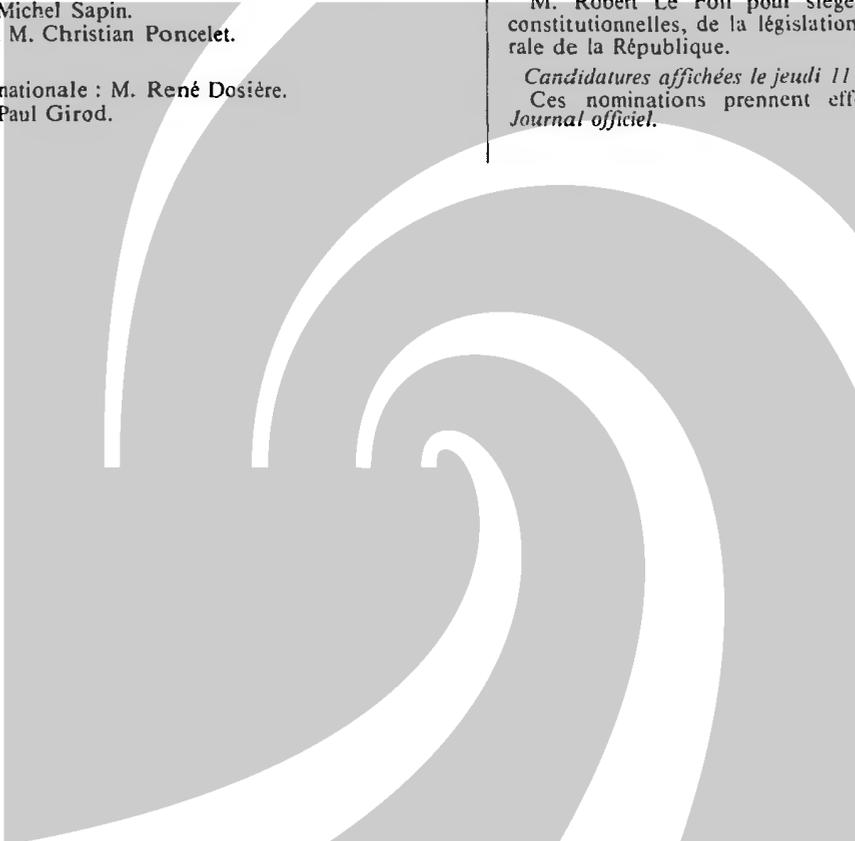
Le groupe socialiste a désigné :

M. Didier Mathus pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Robert Le Foll pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

*Candidatures affichées le jeudi 11 avril 1991, à dix-neuf heures*

Ces nominations prennent effet dès leur publication au *Journal officiel*.



# LuraTech

## [www.luratech.com](http://www.luratech.com)

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 2<sup>e</sup> séance

### du jeudi 11 avril 1991

#### SCRUTIN (N° 465) public à la tribune

sur la motion de censure, déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par MM. Pierre Méhaignerie, Charles Millon, Bernard Pons et soixante de leurs collègues.

Majorité requise ..... 289  
Pour ..... 261

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe R.P.R. (127) :

Pour : 126.

Mme Michèle Alliot-Marie, MM. René André, Philippe Auberger, Emmanuel Aubert, Gautier Audinot, Pierre Bachelet, Mme Roselyne Bachelot, MM. Patrick Balkany, Edouard Balladur, Claude Barate, Michel Barnier, Jacques Baumel, Pierre de Benouville, Christian Bergelin, André Berthol, Jean Besson, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Jacques Boyon, Louis de Broissia, Christian Cabal, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavallé, Richard Cazenave, Jacques Chaban-Delmas, Jean-Yves Chamard, Jean-Paul Charlé, Serge Charles, Jean Charroppin, Gérard Chasseguet, Jacques Chirac, Michel Colnat, Alain Cousin, Jean-Michel Couve, René Couvelinhes, Henri Cuq, Olivier Dassault, Mme Martine Daugrellh, MM. Bernard Debré, Jean-Louis Debré, Arthur Dehaine, Jean-Pierre Delalande, Jean-Marie Demange, Xavier Denlau, Alain Devaquet, Patrick Devedjian, Claude Dhinnin, Eric Doitgé, Guy Drut, Xavier Dugeln, André Durr, Christian Estrosi, Jean Falala, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Edouard Frédéric-Dupont, Robert Galley, René Galy-Dejean, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Michel Graud, Jean-Louis Goasduff, Jacques Godfrain, Georges Gorse, Daniel Goulet, François Grussenmeyer, Olivier Guichard, Lucien Gulchon, Pierre-Rémy Houssin, Mme Elisabeth Hubert, MM. Michel Inchauspé, Alain Jonemann, Didier Julia, Alain Juppé, Gabriel Kasperleit, Jean Kliffer, Claude Labbé, Jacques Lafleur, Philippe Legras, Gérard Léonard, Arnaud Lepercq, Jacques Limouzy, Jean de Lipkowski, Jean-François Mancel, Claude-Gérard Marcus, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Pierre Mauger, Pierre Mazeaud, Mme Lucette Michaux-Chevry, MM. Jean-Claude Mignon, Charles Miossec, Maurice Nénou-Pwataho, Roland Nungesser, Patrick Oiller, Charles Paccou, Mme Françoise de Panafieu, M. Robert Pandraud, Mme Christiane Papon, MM. Pierre Pasquini, Dominique Perben, Régis Perbet, Michel Péricard, Alain Peyrefitte, Etienne Pinte, Bernard Pons, Robert Poujade, Eric Raoult, Pierre Reynal, Jean-Luc Reitzer, Lucien Richard, Jean-Paul de Rocca Serra, Antoine Rufenacht, Nicolas Sarkozy, Mme Suzanne Sauvalgo, MM. Philippe Séguin, Michel Terrot, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberi, Jacques Toubon, Georges Tranchant, Jean Ueberschlag, Léon Vachet, Jean Valleix, Robert-André Vivien et Roland Vuillaume.

##### Groupe U.D.F. (90) :

Pour : 89.

Mme Nicole Ameline, MM. François d'Aubert, Henri Bayard, René Beaumont, Jean Bégault, Jacques Blanc, Roland Blum, Jean Bousquet, Jean-Guy Branger, Jean Brocard, Albert Brochard, Jean-Marie Caro, Robert Cazale, Hervé de Charette, Paul Chollet, Pascal Clément, Daniel Colin, Louis Colombani, Georges Colombier, Yves Coussain, Francis Delattre, Jean-François Deniau, Léonce Deprez, Jean Desanlis, Willy Diméglio, Jacques Dominati, Maurice Dousset, Georges Durand, Charles Ehrmann, Hubert Falco, Jacques Farran, Charles Fèvre, Claude Gaillard, Gilbert Gantier, René Garrec, Claude Gatignol, François-Michel Gonnot, Alain Griotteray, Jean-Yves Haby, François d'Harcourt, Xavier Hunault, Denis Jacquat, Aimé Kergueris, Emile Köhl, Jean-Philippe Lachenaud, M. c Laffineur, Alain Lamassoure, François Léotard, Pierre Lequiller, Roger Lestas, Maurice Ligot, Gérard Longuet, Alain Madelin, Raymond Marcellin, Gilbert Mathieu, Jean-François Mattei, Joseph-Henri Maujouiian du Gasset, Alain Mayoud, Pierre Merli, Georges Mesmin, Philippe Mestre, Michel Meylan, Pierre Micaux, Charles Miilon, Mme Louise Moreau, MM. Jean-Marc Nesme, Arthur Paecht, Michel Pelchat, Francisque Perrut, Jean-Pierre Philibert, Mme Yann Piat, MM. Ladislas Poniatowski, Jean-Luc Préel, Jean Proriol, Marc Reymann, Jean Rigaud, Gilles de Robien, André Rossi, José Rossi, André Rossinot, Francis Saint-Ellier, Rudy Salles, André Santini, Jean Seillinger, Paul-Louis Tenaillon, Philippe Vasseur, Philippe de Villiers, Pierre-André Wiltzer et Claude Wolff.

##### Groupe U.D.C. (39) :

Pour : 39.

MM. Edmond Alphandéry, Raymond Barre, Jacques Barrot, Dominique Baudis, François Bayrou, Claude Birraux, Bernard Bosson, Mme Christine Boutin, MM. Loïc Bouvard, Jean Briune, Georges Chavanes, René Couanau, Jean-Yves Cozan, Adrien Durand, Jean-Pierre Foucher, Yves Fréville, Jean-Paul Fuchs, Francis Gag, Germain Gengenwin, Edmond Gerrer, Gérard Grignon, Hubert Grimault, Ambroise Guellec, Jean-Jacques Hyst, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Michel Jacquemin, Henry Jean-Baptiste, Jean-Jacques Jégou, Christian Kert, Edouard Landrain, Pierre Méhaignerie, Mme Monique Papon, MM. François Rochebloine, Bernard Stasi, Gérard Vignoble, Jean-Paul Virapoullé, Michel Voisin, Jean-Jacques Weber et Adrien Zeller.

##### Non-inscrits (21) :

Pour : 7.

MM. Jean-Michel Dubernard, Jacques Houssin, Michel Noir, Jean Royer, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbois et M. André Thien Ah Koon.

##### Ont voté pour

Mme Michèle Allot-Marie	Philippe Auberger	Edouard Balladur
MM.	Emmanuel Aubert	Claude Barate
Edmond Alphandéry	François d'Aubert	Michel Baraler
Mme Nicole Améline	Gautier Audinot	Raymond Barre
René André	Pierre Bachelet	Jacques Barrot
	Mme Roselyne Bachelot	Dominique Baudis
	Patrick Balkany	Jacques Baumel
		Henri Bayard

François Bayrou  
René Beaumont  
Jean Bégault  
Pierre  
de Benouville  
Christian Bergelin  
André Berthol  
Jean Besson  
Claude Birraux  
Jacques Blanc  
Roland Blum  
Frank Borotm  
Bernard Bosson  
Bruno Bourg-Broc  
Jean Bousquet  
Mme Christine Boutin  
Loïc Bouvard  
Jacques Boyon  
Jean-Guy Branger  
Jean Brlane  
Jean Brocard  
Albert Brochard  
Louis de Broissia  
Christian Cabal  
Jean-Marie Caro  
Mme Nicole Catala  
Jean-Charles Cavallé  
Robert Cazalet  
Richard Cazenave  
Jacques  
Chaban-Delmas  
Jean-Yves Chamard  
Hervé de Charette  
Jean-Paul Charlé  
Serge Charles  
Jean Charoppt  
Gérard Chasseguet  
Georges Chavanes  
Jacques Chrac  
Paul Chollet  
Pascal Clément  
Michel Colnat  
Daniel Colla  
Louis Colombani  
Georges Colombier  
René Couanau  
Alain Cousin  
Yves Coussain  
Jean-Michel Couve  
René Couvelnhes  
Jean-Yves Cuzan  
Henri Cuq  
Olivier Dassault  
Mme Martine  
Daugrellh  
Bernard Debré  
Jean-Louis Debré  
Arthur Dehaene  
Jean-Pierre Delalande  
Francis Deiatte  
Jean-Marie Demange  
Jean-François Deniau  
Xavier Deniau  
Léonce Deprez  
Jean Desaulis  
Alain Deraquet  
Patrick Devedjian  
Claude Dhinon  
Willy Diméglio  
Eric Dollgé  
Jacques Dominati  
Maurice Dousset  
Guy Druet  
Jean-Michel  
Dabernard  
Xavier Dugola  
Adrien Durand  
Georges Durand  
André Durr  
Charles Ehrmann  
Christian Estrosi  
Jean Falala  
Hubert Falco  
Jacques Farran  
Jean-Michel Ferrand

Charles Fèvre  
François Fillon  
Jean-Pierre Foucher  
Edouard  
Frédéric-Dupont  
Yves Fréville  
Jean-Paul Fuchs  
Claude Gallard  
Robert Galley  
René Galy-Dejean  
Gilbert Gantier  
René Garrec  
Henri de Gastlaes  
Claude Gatignol  
Jean de Gaudie  
Francis Geng  
Germain Gengenwla  
Edmond Gerrer  
Michel Giraud  
Jean-Louis Goasduff  
Jacques Godfrain  
François-Michel  
Gonnot  
Georges Gorse  
Daniel Goulet  
Gérard Grignon  
Hubert Grimault  
Alain Grotteray  
François  
Grussenmeyer  
Ambroise Guetlec  
Olivier Guéhard  
Lucien Guichon  
Jean-Yves Haby  
François d'Harcourt  
Jacques Houssin  
Pierre-Rémy Houssin  
Mme Elisabeth Hubert  
Xavier Hunault  
Jean-Jacques Hyst  
Michel Inchauspé  
Mme Bernadette  
Isaac-Sibille  
Denis Jacquat  
Michel Jacquemin  
Henry Jean-Baptiste  
Jean-Jacques Jegou  
Alain Jonemann  
Didier Julia  
Alain Juppé  
Gabriel Kasperelt  
Aimé Kergueris  
Christian Kert  
Jean Kiffer  
Emile Köhl  
Claude Labbé  
Jean-Philippe  
Lachenaud  
Marc Laffineur  
Jacques Lafleur  
Alain Lamassoure  
Edouard Landrain  
Philippe Legras  
Gérard Léonard  
François Léotard  
Arnaud Lepercq  
Pierre Lequiller  
Roger Lestas  
Maurice Ligot  
Jacques Limouzy  
Jean de Lipkowski  
Gérard Longuet  
Alain Madella  
Jean-François Mancei  
Raymond Marcellin  
Claude-Gérard Marcus  
Jacques Masdeu-Arus  
Jean-Louis Masson  
Gilbert Mathieu  
Jean-François Mattel  
Pierre Mauger  
Joseph-Henri  
Maujolan du Gasset  
Alain Mayoud  
Pierre Mazeaud  
Pierre Méhaignerie

Pierre Merli  
Georges Mesmln  
Philippe Mestre  
Michel Meylan  
Pierre Micaux  
Mme Lucette  
Michaux-Chevry  
Jean-Claude Mignon  
Charles Milton  
Charles Mossesec  
Mme Louise Moreau  
Maurice  
Néou-Pwataho  
Jean-Marc Nesme  
Michel Noir  
Roland Nungesser  
Patrick Ollier  
Charles Paccou  
Arthur Paecht  
Mme Françoise  
de Panafieu  
Robert Pandraud  
Mme Christiane Papon  
Mme Monique Papon  
Pierre Pasquini  
Michel Pelebat  
Dominique Perben  
Régis Perbet  
Michel Péricard  
Francisque Perrut  
Alain Peyrefitte  
Jean-Pierre Phllbert  
Mme Yann Plat  
Etienne Plate  
Ladislav Poniatowski  
Bernard Pons  
Robert Pujade  
Jean-Luc Préel  
Jean Prorlat  
Eric Raoult  
Pierre Raynal  
Jean-Luc Reltzer  
Marc Reymann  
Lucien Richard  
Jean Rigaud  
Gilles de Roblen  
Jean-Paul  
de Rocca Serra  
François Rochebloine  
André Rossi  
José Rossi  
André Rossinot  
Jean Royer  
Antoine Rufenacht  
Francis Saint-Ellier  
Rudy Salles  
André Santini  
Nicolas Sarkozy  
Mme Suzanne  
Sauvalgo  
Philippe Séguin  
Jean Sellinger  
Christian Spiller  
Bernard Stasi  
Mme Marie-France  
Stribols  
Paul-Louis Tenallon  
Michel Terrot  
André Thlen Ah Koon  
Jean-Claude Thomas  
Jean Tiberi  
Jacques Toubon  
Georges Tranchant  
Jean Ueherschlagn  
Léon Yachet  
Jean Valleix  
Philippe Vasseur  
Gérard Vignoble  
Philippe de Villiers  
Jean-Paul Virapoullé  
Robert-André Vivlen  
Michel Volsin  
Roland Guillaume  
Jean-Jacques Weber  
Pierre-André Wiltzer  
Claude Wolff  
Adrien Zeller

### Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Alain Moyné-Bressand et Bernard Schreiner (Bas-Rhin) ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

### Ont délégué leur droit de vote

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

MM. Alphandéry (Edmond) à M. Chavanes (Georges).  
André (René) à M. Raynal (Pierre).  
Auberger (Philippe) à M. Marcus (Claude-Gérard).  
Mme Bachelot (Roselyne) à M. Léonard (Gérard).  
MM. Balkany (Patrick) à M. Richard (Lucien).  
Barate (Claude) à M. Lepercq (Arnaud).  
Barnier (Michel) à M. Limouzy (Jacques).  
Baudis (Dominique) à M. Grimault (Hubert).  
Bayard (Henri) à M. Beaumont (René).  
Bayrou (François) à M. Jacquemin (Michel).  
Benouville (Pierre de) à M. Mazeaud (Pierre).  
Blanc (Jacques) à Mme Plat (Yann).  
Blum (Roland) à M. Mattei (Jean-François).  
Bosson (Bernard) à M. Birraux (Claude).  
Bourg-Broc (Bruno) à M. Legras (Philippe).  
Bouvard (Loïc) à M. Couanau (René).  
Branger (Jean-Guy) à M. Préel (Jean-Luc).  
Brocard (Jean) à M. Lamassoure (Alain).  
Mme Catala (Nicole) à M. Péricard (Michel).  
MM. Chaban-Delmas (Jacques) à M. Ollier (Patrick).  
Chasseguet (Gérard) à M. Raoult (Eric).  
Chirac (Jacques) à M. Pons (Bernard).  
Chollet (Paul) à M. Rossi (André).  
Clément (Pascal) à M. Grotteray (Alain).  
Colin (Daniel) à M. Léotard (François).  
Cousin (Alain) à M. Pandraud (Robert).  
Couve (Jean-Michel) à Mme Sauvaigo (Suzanne).  
Cozan (Jean-Yves) à M. Fuchs (Jean-Paul).  
Mme Daugreilh (Martine) à M. Jonemann (Alain).  
MM. Debré (Bernard) à M. Tiberi (Jean).  
Denange (Jean-Marie) à M. Berthol (André).  
Deniau (Jean-François) à M. Marcellin (Raymond).  
Deprez (Léonce) à M. Santini (André).  
Devaquet (Alain) à Mme Michaux-Chevry (Lucette).  
Devedjian (Patrick) à M. Giraud (Michel).  
Diméglio (Willy) à M. Falco (Hubert).  
Dollgé (Eric) à Mme de Panafieu (Françoise).  
Durr (André) à M. Mignon (Jean-Claude).  
Ehrmann (Charles) à M. Salles (Rudy).  
Falala (Jean) à M. Thomas (Jean-Claude).  
Farran (Jacques) à M. Cazalet (Robert).  
Fèvre (Charles) à M. Micaux (Pierre).  
Fréville (Yves) à M. Foucher (Jean-Pierre).  
Gaillard (Claude) à M. Rossinot (André).  
Galley (Robert) à Mme Alliot-Marie (Michèle).  
Gantier (Gilbert) à M. Dominati (Jacques).  
Gaulle (Jean de) à M. Ballard (Edouard).  
Gerrer (Edmond) à M. Landrain (Edouard).  
Goasduff (Jean-Louis) à M. Boyon (Jacques).  
Godfrain (Jacques) à M. Bergelin (Christian).  
Gonnot (François-Michel) à M. Delattre (Francis).  
Gorse (Georges) à M. Masdeu-Arus (Jacques).  
Grignon (Gérard) à M. Durand (Adrien).  
Guichon (Lucien) à M. Perbet (Régis).  
Harcourt (François d') à M. Saint-Ellier (Francis).  
Hyst (Jean-Jacques) à M. Geng (Francis).  
Inchauspé (Michel) à M. Valleix (Jean).  
Julia (Didier) à M. Pujade (Robert).  
Kasperelt (Gabriel) à M. Tranchant (Georges).  
Kert (Christian) à M. Rochebloine (François).  
Kiffer (Jean) à M. Couvelnhes (René).  
Köhl (Emile) à M. Mestre (Philippe).  
Labbé (Claude) à M. Vuillaume (Roland).  
Lachenaud (Jean-Philippe) à M. Pelchat (Michel).  
Lafleur (Jacques) à M. Mauger (Pierre).  
Lestas (Roger) à M. Reymann (Marc).  
Ligot (Maurice) à M. Regault (Jean).  
Lipkowski (Jean de) à M. Cuq (Henri).  
Mancel (Jean-François) à M. Dassault (Olivier).  
Masson (Jean-Louis) à M. Aubert (Emmanuel).

Maujouan du Gasset (Joseph-Henri) à M. Colombier (Georges).  
 Mayoud (Alain) à M. Haby (Jean-Yves).  
 Merli (Pierre) à M. Caro (Jean-Marie).  
 Mesmin (Georges) à M. Desanlis (Jean).  
 Meylan (Michel) à M. Durand (Georges).  
 Miossec (Charles) à M. Borotra (Franck).  
 Mme Moreau (Louise) à M. Million (Charles).  
 MM. Noir (Michel) à M. Dubernard (Jean-Michel).  
 Paccou (Charles) à M. de Broissia (Louis).  
 Paecht (Arthur) à M. Colombani (Louis).  
 Mmes Papon (Christiane) à M. Cabal (Christian).  
 Papon (Monique) à Mme Isaac-Sibille (Bernadette).  
 MM. Pasquini (Pierre) à M. Audinot (Gautier).  
 Perben (Dominique) à M. Cazenave (Richard).  
 Perrut (Francisque) à M. Nesme (Jean-Marc).  
 Peyrefitte (Alain) à M. Delalande (Jean-Pierre).  
 Philibert (Jean-Pierre) à M. Laffineur (Marc).  
 Pinte (Etienne) à M. Charié (Jean-Paul).

Poniatowski (Ladislas) à M. Aubert (François d').  
 Proriot (Jean) à M. Coussain (Yves).  
 Reitzer (Jean-Luc) à M. Charles (Serge).  
 Rigaud (Jean) à M. Wiltzer (Pierre-André).  
 Robien (Gilles de) à M. Gatignol (Claude).  
 Royer (Jean) à M. Chamard (Jean-Yves).  
 Rufenacht (Antoine) à M. Dehaine (Arthur).  
 Séguin (Philippe) à M. Fillon (François).  
 Seitlinger (Jean) à M. Brochard (Albert).  
 Stasi (Bernard) à M. Guellec (Ambroise).  
 Tenaillon (Paul-Louis) à M. Jacquat (Denis).  
 Terrot (Michel) à M. Besson (Jean).  
 Thien Ah Koon (André) à M. Houssin (Jacques).  
 Toubon (Jacques) à M. Debré (Jean-Louis).  
 Ueberschlag (Jean) à M. Charroppin (Jean).  
 Vachet (Léon) à M. Drut (Guy).  
 Virapoullé (Jean-Paul) à M. Voisin (Michel).  
 Vivien (Robert-André) à M. Gastines (Henri de).  
 Wolff (Claude) à M. Vasseur (Philippe).



*LuraTech*

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	<p><b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 03 : compte rendu intégral des séances ;</li> <li>- 33 : questions écrites et réponses des ministres.</li> </ul> <p><b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 05 : compte rendu intégral des séances ;</li> <li>- 35 : questions écrites et réponses des ministres.</li> </ul> <p><b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</li> <li>- 27 : projets de lois de finances.</li> </ul> <p><b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
03	Compte rendu..... 1 en	108	852	
33	Questions..... 1 en	108	554	
83	Table compte rendu.....	52	86	
93	Table questions.....	52	85	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
05	Compte rendu..... 1 en	99	535	
35	Questions..... 1 en	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire..... 1 en	870	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 en	203	304	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
09	Un an.....	870	1 538	

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION**  
 28, rue Deseix, 75227 PARIS CEDEX 15  
 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-60  
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77  
 TELEX : 201175 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement é la commande faciliter son exécution  
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et é l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

# www.luratech.com

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)